



## Procès verbal

### Conseil Municipal du 28 mars 2013

L'an deux mille treize, le vingt-huit mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse VANNESTE.

**Présents :** Melle ACHARD Marnie, et Mmes CHAUVIAT Annabelle, MARIS Elisabeth, PHERIVONG Eliette, VANNESTE Marie-Thérèse.

MM. ARNAUD Francis, BOULLENGER Bertrand, CORDOVA Luc, GRANDIDIER Bruno, HERITIER Gérard, NUNES Albertino.

**Absents excusés :** Madame GILOPPE Monique a donné pouvoir à Monsieur HERITIER Gérard.  
Monsieur DECRAENE Michel a donné pouvoir à Madame PHERIVONG Eliette.  
Monsieur RIEU Christian a donné pouvoir à Monsieur GRANDIDIER Bruno.

**Absent non excusé :** Monsieur LEMENE Robert.

**Secrétaire de séance :** Madame PHERIVONG Eliette.

#### **0 – Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2013.**

Ce point a été adopté :

Pour : 14–

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.

MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, GRANDIDIER, HERITIER, NUNES.

Mme GILOPPE pouvoir à Mr HERITIER.

Mr DECRAENE pouvoir à Mme PHERIVONG.

Mr RIEU pouvoir à Mr GRANDIDIER.

#### **1- Adoption du Compte Administratif 2012 de la Commune.**

Madame le Maire laisse la présidence à Monsieur HERITIER.

Monsieur HERITIER propose à l'assemblée de présenter et voter les différents comptes administratifs prévus dans l'ordre du jour aux points 1 et 6. Le Conseil Municipal accepte.

Madame le Maire quitte la salle.

Le résultat 2012 se construit de la manière suivante :

Section d'investissement :

- Recettes de l'exercice:	74 293.08
- Dépenses de l'exercice :	244 803.71
- Besoin de financement 2012 :	170 510.63
- Capacité de financement 2011 :	69 126.13
- <b>Besoin de financement cumulé :</b>	<b>101 384.50</b>

Section de fonctionnement :

- Recettes de l'exercice :	957 681.48
- Dépenses de l'exercice :	869 424.87
- Résultat de l'exercice :	88 256.61
- Résultat 2011 disponible :	281 369.96
- <b>Résultat cumulé :</b>	<b>369 626.57</b>

Sur présentation du rapport de Monsieur HERITIER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 13-

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, MARIS, PHERIVONG.

MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, GRANDIDIER, HERITIER, NUNES.

Mme GILOPPE pouvoir à Mr HERITIER.

Mr DECRAENE pouvoir à Mme PHERIVONG.

Mr RIEU pouvoir à Mr GRANDIDIER.

**6 - Adoption du Compte Administratif 2012 du Service de l'Eau.**

Le résultat 2012 se construit de la manière suivante :

Section d'investissement :

- Recettes de l'exercice:	27 796.00
- Dépenses de l'exercice :	16 208.24
- Résultat de l'exercice :	11 587.76
- Capacité de financement 2011 :	246 479.17
- <u>Capacité de financement cumulé :</u>	258 066.93

Section d'exploitation :

- Produits de l'exercice :	46 173.66
- Charges de l'exercice :	27 796.00
- Résultat de l'exercice :	18 377.66
- Capacité de financement 2011 :	7 077.92
- Résultat cumulé :	25 455.58

Résultat de clôture : 283 522.51

Sur présentation du rapport de Monsieur HERITIER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 13-

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.

MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, GRANDIDIER, HERITIER, NUNES.

Mme GILOPPE pouvoir à Mr HERITIER.

Mr DECRAENE pouvoir à Mme PHERIVONG.  
Mr RIEU pouvoir à Mr GRANDIDIER.

Madame le Maire reprend la présidence de la séance.

## **2- Adoption du Compte de gestion 2012 de la Commune.**

Le compte administratif présenté par l'ordonnateur est, en toute valeur, égal au compte de gestion du trésorier principal.

Le Conseil municipal adopte le compte de gestion 2012 présenté par le trésorier principal de la commune.

Ce point a été adopté :

Pour : 14-

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.

MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, GRANDIDIER, HERITIER, NUNES.

Mme GILOPPE pouvoir à Mr HERITIER.

Mr DECRAENE pouvoir à Mme PHERIVONG.

Mr RIEU pouvoir à Mr GRANDIDIER.

## **3- Affectation du résultat 2012 de la Commune.**

Compte tenu des équilibres financiers constatés au compte administratif, il est proposé d'affecter 210 917,50 € au compte 1068 et 158 709.07 € en report à nouveau.

Sur présentation du rapport de Monsieur HERITIER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 14-

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.

MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, GRANDIDIER, HERITIER, NUNES.

Mme GILOPPE pouvoir à Mr HERITIER.

Mr DECRAENE pouvoir à Mme PHERIVONG.

Mr RIEU pouvoir à Mr GRANDIDIER.

## **4- Adoption du Budget Primitif 2013 de la Commune.**

Le budget primitif 2013 s'équilibre à 1 101 129.07 € en section de fonctionnement et à 320 867.50€ en section d'investissement. Au-delà des dépenses de gestion courante de la Commune, il comporte des opérations majeures :

-la continuité de travaux d'entretien de plusieurs bâtiments municipaux (50 000 € inscrits en fonctionnement),

-la continuité du Plan Local d'Urbanisme (20 450 € inscrits en investissement),

-le remplacement de la chaudière au 4 rue du Tertre (9 300 € inscrits en investissement),

L'annuité de la dette 2013 s'élève à 39 860 € dont 28 000 € de capital remboursé et 11860 € d'intérêts.

Sur présentation du rapport de Monsieur HERITIER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 14-

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.

MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, GRANDIDIER, HERITIER, NUNES.

Mme GILOPPE pouvoir à Mr HERITIER.

Mr DECRAENE pouvoir à Mme PHERIVONG.

Mr RIEU pouvoir à Mr GRANDIDIER.

### **5- Fixation des taux d'imposition des taxes communales.**

Comme depuis maintenant plusieurs années, les taux d'impôts de la Commune ne seront pas augmentés. Ils conservent donc leur niveau précédent :

Taxe d'habitation : 2.71%

Taxe foncière (bâti) : 14.64%

Taxe foncière (non bâti) : 12.21%

Ce point a été adopté :

Pour : 14-

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.

MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, GRANDIDIER, HERITIER, NUNES.

Mme GILOPPE pouvoir à Mr HERITIER.

Mr DECRAENE pouvoir à Mme PHERIVONG.

Mr RIEU pouvoir à Mr GRANDIDIER.

### **7 - Adoption du Compte de gestion 2012 du Service de l'Eau.**

Le compte administratif présenté par l'ordonnateur est, en toute valeur, égal au compte de gestion du trésorier principal.

Le Conseil municipal adopte le compte de gestion 2012 présenté par le trésorier principal de la commune pour le budget du Service de l'Eau.

Ce point a été adopté :

Pour : 14-

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.

MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, GRANDIDIER, HERITIER, NUNES.

Mme GILOPPE pouvoir à Mr HERITIER.

Mr DECRAENE pouvoir à Mme PHERIVONG.

Mr RIEU pouvoir à Mr GRANDIDIER.

### **8- Adoption du Budget Primitif 2013 du Service de l'Eau.**

Le budget 2013 du Service de l'Eau s'équilibre à 39 483.58 € en exploitation et est en suréquilibre d'investissement de 286 611.93 €.

La subvention du budget de la Commune s'élève à 11 500 €.

Sur présentation du rapport de Monsieur HERITIER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 14-

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.

MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, GRANDIDIER, HERITIER, NUNES.

Mme GILOPPE pouvoir à Mr HERITIER.

Mr DECRAENE pouvoir à Mme PHERIVONG.

Mr RIEU pouvoir à Mr GRANDIDIER.

### **9- Fixation des tarifs des repas de la restauration scolaire.**

Devant l'augmentation importante des rationnaires, les tarifs de la restauration scolaire seront revus de la façon suivante à compter de la rentrée scolaire de septembre 2013 :

Pour les enfants domiciliés à Montereau sur le Jard et Voisenon :

- 4.15 € pour les maternelles
- 4.20 € pour les primaires

Le Conseil Municipal adopte ces nouveaux tarifs.

Pour : 14-

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.

MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, GRANDIDIER, HERITIER, NUNES.

Mme GILOPPE pouvoir à Mr HERITIER.

Mr DECRAENE pouvoir à Mme PHERIVONG.

Mr RIEU pouvoir à Mr GRANDIDIER.

### **10- Modification du régime indemnitaire.**

A la suite de l'arrêté du 24 décembre 2012, fixant les nouveaux montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures il s'avère que certains agents perçoivent actuellement des taux supérieurs aux taux actuellement en vigueur.

Afin de ne pas défavoriser les agents qui se trouvent dans ce cas, le conseil municipal doit délibérer pour le maintien à titre personnel des taux antérieurs, plus élevés que ceux figurant dans le tableau pour les grades de catégorie C concernés, en application du troisième alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

#### **Avant l'arrêté du 24/12/2012**

Filière Administrative	Grade	Montant de référence
	Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1173.07 €

#### **Après l'arrêté du 24/12/2012**

Filière Administrative	Grade	Montant de référence
	Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1153 €

Ce point a été adopté :

Pour : 14-

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.

MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, GRANDIDIER, HERITIER, NUNES.

Mme GILOPPE pouvoir à Mr HERITIER.

Mr DECRAENE pouvoir à Mme PHERIVONG.

Mr RIEU pouvoir à Mr GRANDIDIER.

## **11- Demande de subvention pour la restauration d'archives communales.**

Suite à la visite du service des archives départementales il y a nécessité de restaurer certains documents appartenant au fonds des archives de la commune. Ces documents sont :

- Registres d'arrêtés du maire 1922/1989.
- Registres de délibérations de 1811/1871-1870/1915- 1894/1941-1915/1960
- Registre des recettes et dépenses 1869/1932.

Afin de permettre la restauration de ces archives, le Conseil municipal doit demander à Monsieur le Président du Conseil Général l'attribution d'une subvention s'élevant à 30% du montant hors taxe des travaux qui seront réalisés.

Ce point a été adopté :

Pour : 14-

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.

MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, GRANDIDIER, HERITIER, NUNES.

Mme GILOPPE pouvoir à Mr HERITIER.

Mr DECRAENE pouvoir à Mme PHERIVONG.

Mr RIEU pouvoir à Mr GRANDIDIER.

## **12- Questions diverses.**

Aucune question diverse n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire a levé la séance à 19 heures 50.